



MAIRIE DE CHALABRE

Département de l'Aude
1 Cours Sully 11230 CHALABRE

urbanisme@chalabre.fr



SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE

Chalabre, le 24 avril 2026

SIGNALEMENT DE MERULES SUR LA COMMUNE

La mairie de Chalabre est fréquemment sollicitée ces derniers jours concernant la présence de mэрule dans des caves de la bastide.

La mэрule est un champignon qui se nourrit de bois humide et peut causer des dommages considérables aux boiseries et maçonneries des maisons. A maturité, le champignon peut affecter la santé des personnes exposées. Ce champignon se développe principalement dans les environnements sombres, mal ventilés et humides tels que les caves, salles de bains et combles.

A ce jour, **UN SEUL CAS** de mэрule a été confirmé sur la commune, et les services concernés (mairie, préfecture, assurance du propriétaire etc.) sont informés et traitent la situation. Il convient donc de ne pas céder à l'inquiétude.

Si votre propriété présente des boiseries ramollies, des fissures cubiques, des filaments blancs, des odeurs fortes et persistantes d'humidité, ou si vous constatez visuellement l'apparition du champignon :



Conduite à tenir en cas de suspicion de mэрule dans sa propriété :

- Adresser un courrier écrit à la mairie (par voie postale ou directement à l'accueil).
- Faire intervenir un diagnostiqueur et/ou un laboratoire spécialisé pour analyse d'échantillon afin de déterminer s'il s'agit, ou non, de mэрule.
- Dans tous les cas, communiquer les résultats à la mairie.
- Contacter son assurance et faire intervenir une entreprise spécialisée pour traiter le champignon, le cas échéant.

Les services de la commune, n'étant pas habilités pour diagnostiquer la présence de mэрule, restent cependant pleinement mobilisés pour répondre à vos questions et vous accompagner au mieux tout au long de la démarche, notamment en cas de présence du champignon.

Le Maire

Jacques MAMET

